



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Limoges, le 12 novembre 2014

Sophie Quentin-Dreyfus
IEN Arts Appliqués et Métiers d'Art

A

Madame, Monsieur le professeur d'arts appliqués
s/c de Madame, Monsieur le Chef d'établissement

Service
Secrétariat
des inspecteurs du second degré
Affaire suivie par
Sophie Quentin-Dreyfus
Références
SQ/MPP
Téléphone
0555114323
Secrétariat des IEN du second
degré
Mél
Sophie-Quentin .dreyfus@ac-
limoges.fr
Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Objet : Note de l'IGEN relative au Contrôle des Cours de Formation de l'épreuve «Arts appliqués et Cultures Artistiques » des Baccalauréats professionnels.

Le programme «Arts appliqués et Cultures artistiques» en Baccalauréat Professionnel prévoit un mode d'évaluation par CCF sur les deux dernières années de formation.

Le texte du B.O. n° 20 du 20 mai 2010 portant sur les « Modalités d'évaluation des arts appliqués et cultures artistiques» a servi de référence pour l'élaboration d'une note de l'Inspection Générale à destination de l'ensemble des enseignants de la discipline.

Cette note a pour objectif de guider les équipes et de faciliter une harmonisation nationale des modalités d'évaluation en C.C.F. Par elle, l'Inspection Générale apporte les éléments de recommandations et les consignes qui constituent dorénavant le cadre d'application incontournable du texte de référence.

Rectorat
adresse postale
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

adresse géographique
5 allée Alfred Leroux
Limoges

Sophie Quentin-Dreyfus